
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 30 novembre 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le trente novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 30 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Frédéric MOISELET-PARQUET, Maire
<u>Présents :</u> 10	<u>Sont présents:</u> Frédéric MOISELET-PARQUET, Guy DEFRANCE, Mickaël BOURGEOIS, Marie-Claude MARX, Christian MADON, Mireille LEVASSEUR, Agnès TUPINIER, Christelle DEIGNEAU, Thierry MAILLARD, Annick MARCEAU
<u>Votants:</u> 11	<u>Représentés:</u> Alain BAUDOUIN par Christian MADON
	<u>Secrétaire de séance:</u> Guy DEFRANCE

Le Maire demande à l'assemblée délibérante l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir la révision des attributions de compensation de la CLECT et une décision modificative du budget commune → accepté à l'unanimité

1 / Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2021 à l'unanimité

2 / Manifestations de fin d'année - DE 2021 036

Le Maire propose comme à l'accoutumée, d'offrir des coffrets de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus. Il présente le devis de la société Comptoir Actif de Joux la ville à savoir :
28 colis pour les personnes vivant seul et 12 colis pour les couples
pour un montant total 1 166.86 €

Concernant les cadeaux pour les enfants (jusqu'à 12 ans), le Maire propose :
enfant âgé de 0 à 6 ans : cadeau de 20 € maximum
enfant âgé de 7 à 12 ans : carte cadeau de 20 € à l'Espace Culturel Leclerc

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte le devis de la société Comptoir Actif de Joux la Ville pour un montant de 1166.86 € et la proposition du Maire pour les cadeaux des enfants.

3 / Adhésion application Alerte de Maire et Citoyen

Le Maire présente l'application d'Alerte Maire et Citoyen subventionnable par le dispositif France Relance. Maires et Citoyens permet d'optimiser les relations entre un maire et ses administrés en créant un lien fort entre eux, tout en favorisant l'échange et le partage d'informations et en facilitant la prise en compte de l'opinion majoritaire citoyenne.

Cette plateforme apporte une solution complète, simple et efficace, qui permet aux maires et aux citoyens d'échanger, de communiquer, de sonder, de suggérer, de signaler et d'alerter en temps voulu et à toute heure.

Grâce à Maires et Citoyens, il est possible de :

- Suivre en temps réel les actualités de la commune, discuter avec le maire via une messagerie privée, participer à des sondages anonymes, donner son avis dans des groupes de discussions, proposer des suggestions citoyennes, signaler des anomalies rencontrées dans la commune, recevoir des alertes importantes envoyées par la maire.

Toutes les informations communiquées sur cette application proviennent de la municipalité. Son coût annuel est de 432 €.

Après discussion, le Conseil municipal, décide de ne pas adhérer à cette application.

Christian MADON suggère de créer une page Facebook comme c'est le cas dans les communes environnantes.

4 / Don du bâtiment à la commune - DE 2021 037

Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Jacques EHRENGARD, propriétaire de la grange cadastrée AA 331 d'une superficie de 93 m² souhaitant faire don de ce bien à la commune de LUCY SUR CURE en contrepartie de l'entretien et du fleurissement de ses deux concessions situées au cimetière de Lucy sur Cure (famille MONARD).

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don sus-mentionné et charge le Maire de finaliser ce dossier avec Maître ODIN, Notaire à VERMENTON.

5 / Projet création voie douce - bornage - DE 2021 038

Le Maire fait part au Conseil municipal d'un travail commun avec les communes de Vermenton et de Bessy sur Cure afin de créer une voie douce les reliant entre elles. La première démarche consiste au bornage du haut du talus de la SNCF entre l'abbaye de Reigny et le stade de Vermenton, pour montant HT 2899.80 € (devis de Geomexpert du 25 octobre 2021).

Il est proposé de répartir ces frais entre les trois collectivités en fonction du nombre d'habitants, à savoir pour Bessy sur Cure et Lucy sur Cure, 12.5% du montant TTC et le reste à charge de 75 % pour la commune de Vermenton.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'opération sus-mentionnée et autorise le Maire à régler tous les frais afférents à cette affaire.

6 / Vente bétonnière communale - DE 2021 039

Le Maire propose de vendre la bétonnière d'une contenance de 430 litres de la commune, acquise le 15 mars 2019 d'une valeur de TTC 1294 € en raison de sa capacité trop importante pour les menus travaux à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte de mettre en vente la bétonnière de la commune pour un montant de 600 € et charge le Maire de s'occuper de cette transaction.

7 / CLECT révision des attributions de compensation des communes - DE 2021 040

Il est exposé aux membres du conseil qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsque ce dernier se voit transférer ou modifier des compétences par les communes ou inversement leur restitue des compétences, et lorsque les charges transférées sont supérieures aux produits transférés.

Tel est le cas pour la commune de Deux Rivières dans le cadre de l'augmentation horaire de l'accueil périscolaire matin sur sa commune (passage de 7h45 à 7h30) et dont le reste à charge est arrêté à la somme de 743 €.

Aussi pour répondre au principe de neutralité budgétaire, l'attribution de compensation de la commune de Deux Rivières est diminuée de ce montant.

Le rapport de la CLECT est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci.

C'est sur ce nouveau rapport de la CLECT que le conseil municipal doit délibérer et ce même si le montant de son attribution de compensation reste inchangé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Approuve le rapport de la CLECT du 4 octobre 2021, annexé à la présente délibération ;
- Rappelle que le montant de l'attribution de la commune de Lucy sur Cure de 13 239 € reste inchangé et versé chaque année selon le calendrier ci-joint ;
- Autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

8 / Budget Commune - Décision Modificative n°3 - DE 2021 041

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6135	Locations mobilières	-183.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	183.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

9 / Questions diverses

Christelle DEIGNEAU revient sur le dysfonctionnement des radars pédagogiques. Cette réparation est en cours avec l'employé communal.

Mireille LEVASSEUR souhaite savoir si une femme de ménage sera employée pour l'entretien du foyer communal. Le Maire reviendra sur ce point courant janvier 2022 après concertation avec le Maire de Bessy sur Cure.

Mireille LEVASSEUR demande où en est la création de la bibliothèque extérieure. Le Maire précise qu'elle sera mise en place par l'agent communal dès que celui-ci aura terminé les tâches courantes.

Mireille LEVASSEUR relance les travaux d'entretien de l'Eglise de Lucy, à savoir le nettoyage des fientes de pigeon et l'installation de grillage aux abats-sons. Ce point sera revu avec le Maire, Mickaël BOURGEOIS et Alain CLAUDE.

Thierry MAILLARD souhaite connaître l'avancée du dossier concernant la mise aux normes des bornes incendie d'Essert. Mickaël BOURGEOIS doit demander un devis.

Séance levée à 21h30

Le Maire,
Frédéric MOISELET-PARQUET

